

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 24 janvier 2020
Avis n°2020-01

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur les travaux de restauration hydraulique au sein de la Réserve Naturelle Régionale des « Prés du Moulin Madame ».

Suite à la présentation des travaux de restauration hydraulique projetés au sein de la Réserve naturelle régionale des « Prés du Moulin Madame », et aux échanges avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas-de-Calais ainsi que Voies Navigables de France ;

Considérant, d'une part que la démarche entreprise, qui est globalement positive, va permettre la restauration d'habitats naturels par l'enlèvement de bourrelés de curage, de déchets divers, par étrépage..., à recréer de la fonctionnalité au site en favorisant les connexions avec la Lys, en particulier concernant les espèces aquatiques et celles liées aux zones humides ;

Mais que, d'autre part, ces habitats n'étaient pas présents au stade de l'état initial du site ;

Le CSRPN émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ces travaux, **sous réserve d'un travail complémentaire de hiérarchisation des enjeux** de manière à s'assurer que les actions envisagées, même si elles sont globalement positives, ne concurrencent pas des enjeux historiques du site, notamment sur le plan phytocœnotique. Un argumentaire plus précis sur les effets des travaux sur les espèces et/ou les habitats naturels (présents et/ou à venir) doit donc être intégré à ce plan de gestion.

En complément le CSRPN demande que, dans la mesure du possible, les **recommandations suivantes** puissent être prises en compte :

- Prévoir et renforcer les suivis permettant de montrer et d'analyser :
 - L'effet des travaux sur les espèces et habitats à enjeux existants au sein de la réserve (avant et après actions écologiques, en lien notamment avec les éventuels effets de la qualité des eaux) ;
 - Les conséquences écologiques positives de ces travaux sur les espèces piscicoles mais aussi sur d'autres groupes d'espèces aux mœurs aquatiques ou subaquatiques (odonates, amphibiens, oiseaux d'eau...) ;
 - L'évolution des habitats naturels (au sein des milieux créés ainsi que sur les zones humides de transition) afin d'envisager les mesures de gestion et d'entretien à envisager à terme et à intégrer avant le renouvellement du plan de gestion ;
- Intégrer et hiérarchiser dans le cadre du prochain plan de gestion les enjeux piscicoles historiquement absents de cette réserve ;
- Poursuivre une réflexion plus globale sur l'aménagement des berges de la Lys ainsi que la question de l'amélioration de la qualité des eaux dans le cadre du futur plan de gestion.

Fait le 1^{er} mars 2020
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI